

Image not found or type unknown



Contrat de renonciation de mutuelle

Par **labois**, le **31/05/2010** à **10:57**

Bonjour, nous avons été démarché mon épouse et moi par des vendeurs de mutuelle. Nous avons signé ce que nous pensions une proposition de contrat. Nous avons essayé de joindre le lendemain ce vendeur aucune réponse. J'ai envoyé dans les délais de renonciation un e-mail à ce vendeur. aujourd'hui la société mutualiste refuse d'accepter cette renonciation. Question un e-mail est-il une pièce acceptée pour ce genre de problème. Merci beaucoup pour votre réponse, cdt.